

2018-11-156-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA RÉSIDENCE TARNOS Océan

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

2018-11-156-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA RESIDENCE TARNOS OCEAN

Dans le cadre de l'extension architecturale de la Résidence Tarnos Océan, la direction a engagé depuis 2015 diverses initiatives, dont la réalisation d'un long métrage cinématographique mettant en scène les résidents, quelques salariés ainsi que plusieurs acteurs de la vie communale (historiens, élus, partenaires associatifs).

Après deux ans de préparation, d'ateliers d'écriture et de tournages intensifs, ce long métrage intitulé « l'arbre au milieu du monde », entame aujourd'hui sa dernière phase avant sa diffusion dans des salles de cinéma.

Madame Christine Duces, directrice de la structure a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, afin d'accompagner financièrement la structure dans la finalisation de son projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Résidence Tarnos Océan, afin de la soutenir financièrement dans sa démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par la Résidence Tarnos Océan,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à la Résidence Tarnos Océan, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

